

OBJET	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DE POINTE DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT – CIRCULAIRE D'APPEL A PROJETS 2009-2010
RESEAUX	TOUS
NIVEAUX ET SERVICES	DIRECTION ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE ET SPECIALISE
PERIODE	MARS 2010

- A Madame la Ministre Membre du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement,
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs,
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres,
- Aux Pouvoirs de tutelle des Villes et Communes,
- Aux Pouvoirs Organisateurs et Directions des écoles libres subventionnées,
- Aux Directions des écoles secondaires, ordinaires et spéciales, subventionnées,
- Aux Directions des écoles secondaires, ordinaires et spéciales, de la Communauté française,

POUR INFORMATION :

- Au Conseil des Pouvoirs Organisateurs de l'Enseignement neutre subventionné,
- Au Secrétariat général de l'Enseignement catholique,
- Au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces,
- A la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants,
- Aux Membres du Service d'Inspection,
- Aux Membres du Service de Vérification,
- Aux Organisations syndicales,
- Aux Associations de Parents,
- A l'Union wallonne des Entreprises,
- A l'Union des entreprises de Bruxelles,
- A l'Entente wallonne des Classes Moyennes,
- Au FOREM,
- A ACTIRIS,
- A Bruxelles-Formation,
- A l'IFAPME,
- A l'EFPMME,
- A la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi de la Région wallonne.

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	PROJET
EMETTEUR	Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique Direction générale de l'Enseignement obligatoire. Service général de l'Enseignement secondaire et des Centres PMS. Direction « Relations Ecoles – Monde du travail »		
DESTINATAIRE	Etablissements d'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé forme 3 & 4		
CONTACT	Thierry MEUNIER (thierry.meunier@cfwb.be) ☎ 02/690.85.15 Didier MILIS (didier.milis@cfwb.be) ☎ 02.690.85.07		
DOCUMENTS A RENVOYER	OUI		
DATE LIMITE D'ENVOI	Vendredi 30 avril 2010		
OBJET	MODERNISATION DES EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES DE POINTE DE L'ENSEIGNEMENT QUALIFIANT : APPEL A PROJETS 2009-2010		

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, tous les renseignements relatifs à l'appel à projets annuel « modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant ».

Cet appel à projets est destiné exclusivement ¹ à la modernisation, au remplacement ou à la mise en conformité de l'équipement pédagogique des établissements de l'enseignement qualifiant.

Des séances d'information concernant les modalités d'introduction de vos demandes, via la plateforme informatisée ARCHIBUS, seront à nouveau organisées dans les locaux de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

Un courrier d'invitation vous sera adressé dans les tous prochains jours.

Bien entendu, comme par le passé, mes services seront à votre disposition pour vous assister et vous conseiller à chaque étape de l'encodage et de la transmission de vos projets.

Vous trouverez, ci-après, le détail des moyens budgétaires disponibles pour cette opération.

Comme les années précédentes, l'accent devra être mis sur des investissements de qualité, à la pointe de l'actualité technologique et susceptibles d'apporter à vos étudiants le savoir faire et les compétences indispensables à leur insertion socioprofessionnelle.

Avec le développement des Centres de technologies avancées (CTA) et la poursuite des collaborations avec les Centres de compétences de la Région wallonne et les Centres de références de la Région bruxelloise, cet appel à projets annuel reste un élément essentiel du dispositif visant à renforcer l'image et l'attractivité des écoles qualifiantes ainsi que la qualité de l'enseignement dispensé dans les filières technologiques et professionnelles.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en mes sentiments les meilleurs.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

¹ Sont exclus : les consommables, les travaux d'aménagement de locaux, le matériel pédagogique non spécifique comme les bancs, chaises, tableaux, manuels scolaires, ...

Moyens budgétaires disponibles pour l'appel à projets 2009-2010

Les montants repris ci-dessous vous sont communiqués sous réserve de modifications, dans l'attente des chiffres de populations au 15 janvier 2010, définitivement certifiés, pour les catégories concernées (2^{ème} et 3^{ème} degrés TQ et P, EPSC, ALTERNANCE, SPECIALISE F3 / F4).

REGION WALLONNE HAINAUT :

Communauté française :	+/- 1.348.000 EUR
FEDER :	901.994 EUR
Total :	+/- 2.250.000 EUR

REGION WALLONNE HORS HAINAUT :

Communauté française :	+/- 1.874.000 EUR
FEDER :	1.127.097 EUR
Total :	+/- 3.001.000 EUR

REGION DE BRUXELLES-CAPITALE :

Communauté française :	+/- 672.000 EUR
------------------------	-----------------

Qui sont les bénéficiaires potentiels ?

Les établissements d'enseignement qualifiant organisés ou subventionnés par la Communauté française, de plein exercice, en alternance ou spécialisé de forme 3 et 4.

A quoi s'engagent les porteurs de projets ?

Le Décret du 26 avril 2007 a pour objet de permettre la modernisation de l'équipement pédagogique dans les établissements d'enseignement qualifiant.

Lors de la sélection des projets, une priorité est accordée :

- ✓ aux établissements qui s'inscrivent dans une politique de formation en cours de carrière des professeurs de l'enseignement qualifiant ;
- ✓ aux établissements qui s'inscrivent dans l'application des profils de formation, y compris la mise en œuvre des outils pédagogiques et des épreuves d'évaluation y afférents ;
- ✓ aux projets ayant reçu un avis favorable du Conseil zonal de programmation de l'enseignement officiel et du Conseil zonal de programmation de l'enseignement libre de la zone concernée ;
- ✓ aux projets ayant reçu un avis favorable du fonds sectoriel concerné et du Comité subrégional de l'emploi et de la formation (CSEF);
- ✓ aux projets qui rencontrent les besoins du marché de l'emploi en évitant un émiettement des projets entre les réseaux d'enseignement et à l'intérieur de chaque réseau ;
- ✓ aux établissements organisant des sections d'enseignement spécialisés de formes 3 et 4 et aux implantations bénéficiaires de l'encadrement différencié de classe 1, 2 ou 3 conformément au décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité ;
- ✓ aux établissements dont le projet a été approuvé par le Gouvernement selon la procédure prévue à l'article 7 du décret du 30 avril 2009 relatif à la création d'instances sous-régionales de pilotage et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial.

Les pouvoirs organisateurs doivent assumer une participation de 20% dans le coût total de l'acquisition².

Les établissements bénéficiaires s'engagent à mettre à disposition de leurs élèves (ou des élèves de tout autre établissement d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice ou en alternance, spécialisé, de promotion sociale ou d'enseignement supérieur selon une convention établie avec le demandeur) l'équipement obtenu, dans un délai de douze mois suivant la notification de la décision d'octroi.

Ils prendront toutes les mesures préalables utiles (aménagement de locaux, sécurité et hygiène, accessibilité, assurances, ...) pour que les équipements soient opérationnels dans le délai imparti.

Ils tiendront à disposition de l'administration, pendant une durée de cinq ans, le compte détaillé des dépenses et les pièces originales justificatives.

Ils répondront avec diligence aux demandes de renseignements et aux questionnaires d'indicateurs de résultat adressés par l'administration.

Enfin, ils transmettront le dossier justificatif prouvant l'acquisition des équipements accordés et le respect des procédures de passation des marchés publics dans les délais fixés par l'administration.

Pour cet appel 2009-2010, les porteurs de projets veilleront à n'introduire que des demandes qui pourront être finalisées (rédaction des cahiers de charges, passation des marchés, réception des équipements, facturation et transmission du dossier justificatif à l'administration) dans une période comprise entre début janvier 2011 (notification de la décision d'octroi et versement de l'avance) et fin octobre 2011 (date limite d'introduction du dossier justificatif). Tout dépassement de délai qui n'aura pas été couvert par une autorisation exceptionnelle de l'administration entraînera l'annulation du projet et le retrait de la subvention.

² C'est donc le Pouvoir organisateur et non l'établissement qui peut prendre la décision d'introduire un projet puisque celle-ci implique l'engagement d'investir 20 % de la somme totale.

Comment se déroule la procédure de sélection ?

- 1° appel à projets auprès des établissements d'enseignement qualifiant ;
- 2° réception et traitement administratif des candidatures par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire ;
- 3° demande d'avis au Conseil zonal de programmation de l'enseignement officiel et au Conseil zonal de programmation de l'enseignement libre de la zone concernée sur base du cadastre des équipements disponibles ;
- 4° demande d'avis aux CSEF et aux Fonds sectoriels sur base du cadastre des équipements disponibles ;
- 5° proposition de sélection par une Commission de suivi opérationnel ³ sur base des critères d'éligibilité et de priorité définis à l'article 3 du décret du 26-04-2007 ;
- 6° avis motivés des Comités de pilotage visés à l'article 7 du décret du 26-04-2007 ;
- 7° décision du Gouvernement de la Communauté française sur base des propositions de la Commission de suivi opérationnel et des avis motivés remis par les Comités de pilotage.

Consultance et aide aux projets

Pour introduire vos projets, vous pouvez faire appel au consultant de votre réseau :

CF :	Philippe LEIDINGER	02/690.81.73	philippe.leidinger@cfwb.be
CPEONS :	Claude BRANCART	02/504.09.25	claud.brancart@cpeons.be
SEGEC :	Paul BOLAND	02/256.71.55	paul.boland@segec.be
FELSI :	Michel BETTENS	02/527.37.92	felsi@profor.be

³ La Commission de suivi opérationnel se compose de :

- 1° un représentant de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de promotion sociale ;
- 2° quatre représentants des réseaux d'enseignement, issus pour moitié de l'enseignement non confessionnel et pour l'autre moitié de l'enseignement confessionnel, désignés par le Gouvernement de la Communauté française sur proposition du Conseil général de concertation de l'enseignement secondaire ;
- 3° la Directrice générale de l'Enseignement obligatoire de la Communauté française ou son représentant avec voix consultative ;
- 4° un représentant du FOREM en tant que coordonnateur du réseau des Centres de compétence wallons avec voix consultative ;
- 5° un représentant du réseau des Centres de référence bruxellois avec voix consultative
- 6° un représentant de la D.G. de l'Enseignement obligatoire avec voix consultative, assurant le secrétariat.

Où, quand et comment faut-il introduire les projets ?

Les projets seront introduits uniquement via le site commun avec le Cadastre des équipements, à l'adresse : www.cadastre.cfwb.be/archibus

Pour rappel, vous devez vous connecter à l'application en encodant un nom d'utilisateur (n° FASE de l'établissement précédé de EC000) et un mot de passe personnel (mot de passe oublié ? envoyez un mail à didier.milis@cfwb.be en indiquant les coordonnées de l'établissement).

Les consignes d'encodage sont rappelées dans le guide de l'utilisateur annexé à la circulaire et disponible au téléchargement à l'adresse <http://www.adm.cfwb.be> via le portail d'accès aux circulaires émises par la Communauté française.

Vous devez impérativement continuer à nous transmettre, par envoi postal, la version imprimée de vos projets (voir point 4.b du guide de l'utilisateur) où sera apposée la signature originale du représentant du Pouvoir organisateur (du Chef d'établissement pour le réseau CF), comme preuve du dépôt de votre demande de participation à l'appel à projets 2009-2010 et de l'accord du Pouvoir organisateur.

Un accusé de réception vous sera adressé, par retour du courrier.

Tout projet dont la version imprimée et signée ne nous sera pas transmise dans les délais sera considéré comme irrecevable.

Pour tout renseignement complémentaire :

Thierry MEUNIER	02/690.85.15	thierry.meunier@cfwb.be
Didier MILIS	02/690.85.07	didier.milis@cfwb.be
Philippe BLOMMAERT	02/690.85.52	philippe.blommaert@cfwb.be

Les demandes de participation seront postées, au plus tard, **le vendredi 30 avril 2010** et adressées à :



= **Direction générale de l'Enseignement obligatoire** =

= **«Equipements pédagogiques de pointe de l'enseignement** =
= **qualifiant – appel à projets 2009-2010»** =

= **A l'attention de Monsieur Thierry MEUNIER** =
= **Bureau 2F249** =
= **Rue A. Lavallée, 1** =
= **1080 – Bruxelles** =

● ● ●

Modernisation des équipements pédagogiques *de pointe* de l'enseignement qualifiant : *guide de l'utilisateur*



Un projet financé par la Communauté française



avec l'appui du Fonds européen de développement régional



1. Connexion

Adresse du site : www.cadastre.cfwb.be/archibus

Vous arriverez sur la page d'accueil qui s'intitule :

« **Project : Communauté Française Wallonie-Bruxelles** »

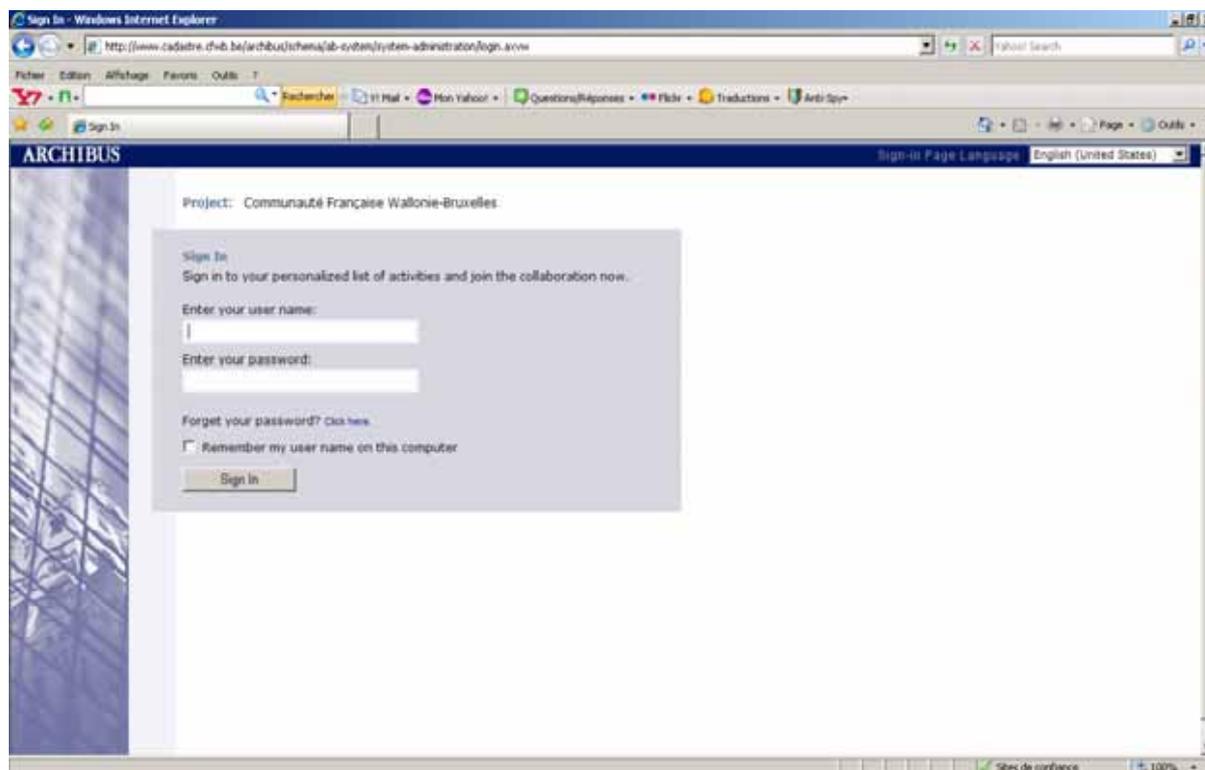
« **Sign In** »

Elle vous permettra de vous connecter au site.

Le **user name** ou **nom d'utilisateur** est le numéro « **FASE** » de votre établissement sous la forme :

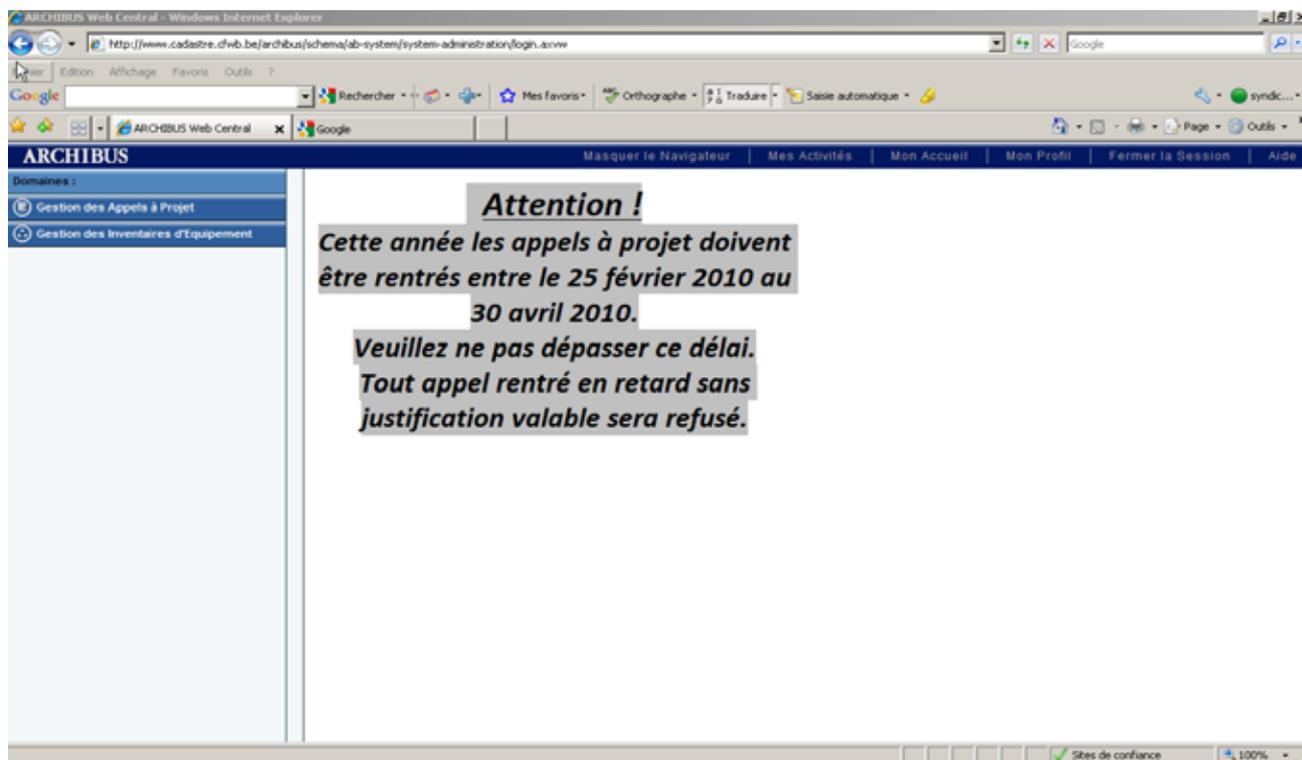
EC000xxx (numéro FASE à 3 chiffres)
ou
EC00xxxx (numéro FASE à 4 chiffres)

Note : si vous entrez dans le programme par le n° FASE de l'**établissement**, dans la suite du programme, c'est par **implantation** que vous introduirez l'essentiel de vos informations (contacts et équipements).

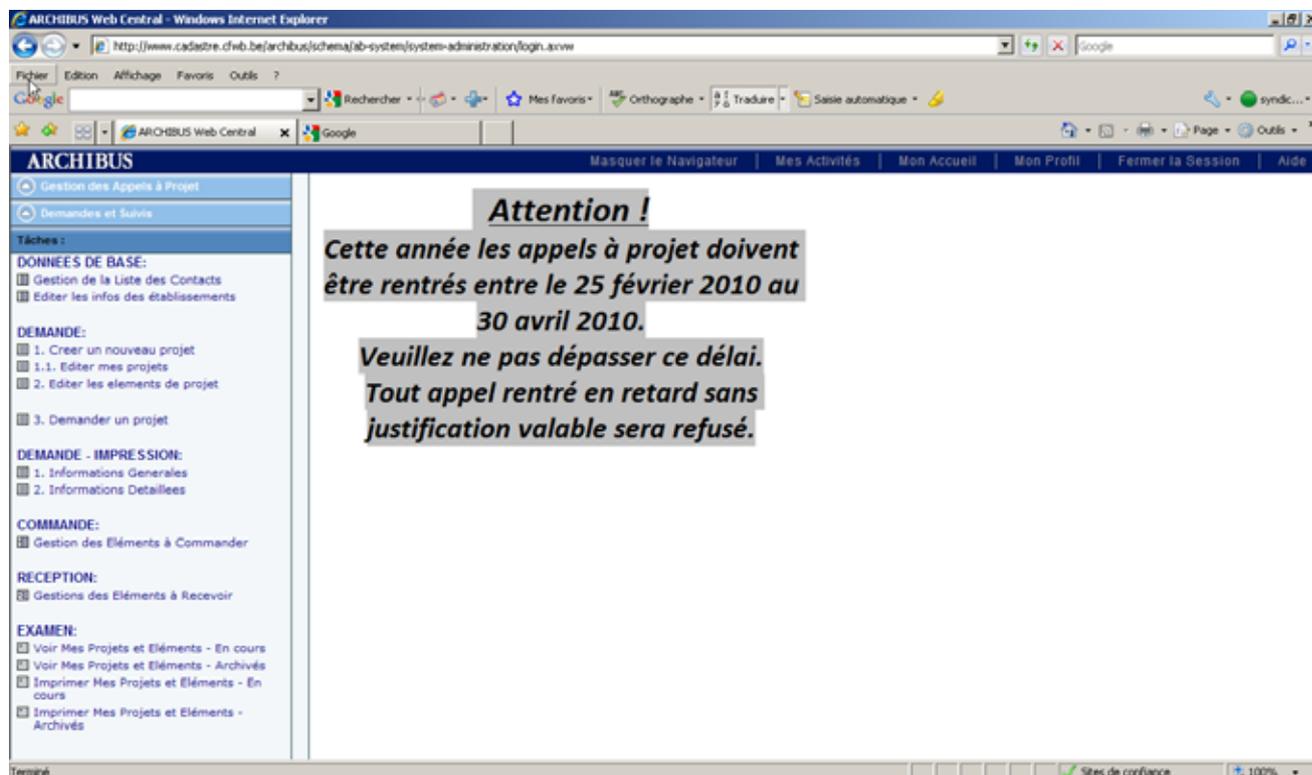


2. Gestion des Appels à projets

Démarrons « **Gestion des Appels à Projet** » et entrons dans le vif du sujet.



« **Tâches** »



3. Gestion des données de base.

La première étape consiste à mettre à jour la liste des contacts. Pour ce faire, dirigez-vous vers la rubrique « **Gestion de la liste des Contacts** » dans la colonne « **tâches** » de votre navigateur. Il vous est loisible d'ajouter ou supprimer des contacts et de mettre à jour toutes les informations nécessaires à l'administration.

Cinq champs sont obligatoires (*) :

- Code Contact : encodage libre ;
- Civilité : M / Mme / Mlle / Dr ;
- Prénom : encodage libre ;
- Nom : encodage libre ;
- Qualité : voir menu.

The screenshot shows the ARCHIBUS web application interface. On the left, a navigation menu is visible with the 'DONNEES DE BASE' section highlighted, and the 'Gestion de la Liste des Contacts' option circled in red. The main content area is divided into two panes. The left pane displays a table of contacts with columns for Code Contact, Civilité, Prénom, and Nom. The right pane shows a detailed form for editing a contact record for ERIC THIRION (Code Contact: EC001045). The form includes fields for Name, Address, and various professional categories.

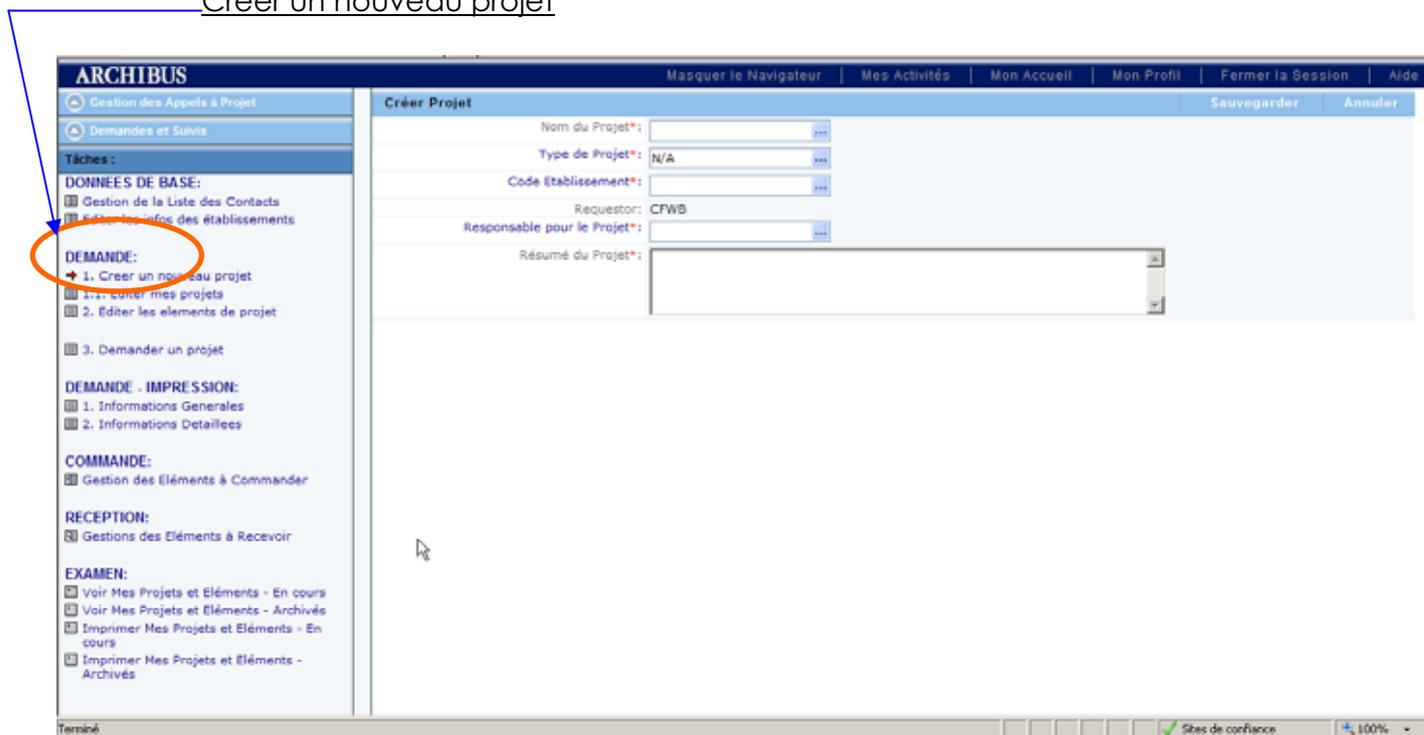
Code Contact	Civilité	Prénom	Nom
1005	1911	COLLEGE SAB	
1005	1908	COLLEGE SAB	
1006	1914	E.P.S.E.S.C.F.I	
1022	1944	Les Murets	
1045	1969	A.R. JOURDAN	
1045	2005	A.R. JOURDAN	
1045	2009	A.R. JOURDAN	
1045	2001	A.R. JOURDAN	
1045	9433	A.R. JOURDAN	
1045	9434	A.R. JOURDAN	
1045	9435	A.R. JOURDAN	
1045	8372	A.R. JOURDAN	

Code Contact	Civilité	Prénom	Nom
EC001045	M.	ERIC	THIRION

4. Gestion des projets.

a. Demande

Créer un nouveau projet



Les champs obligatoires sont munis de l' « * » :

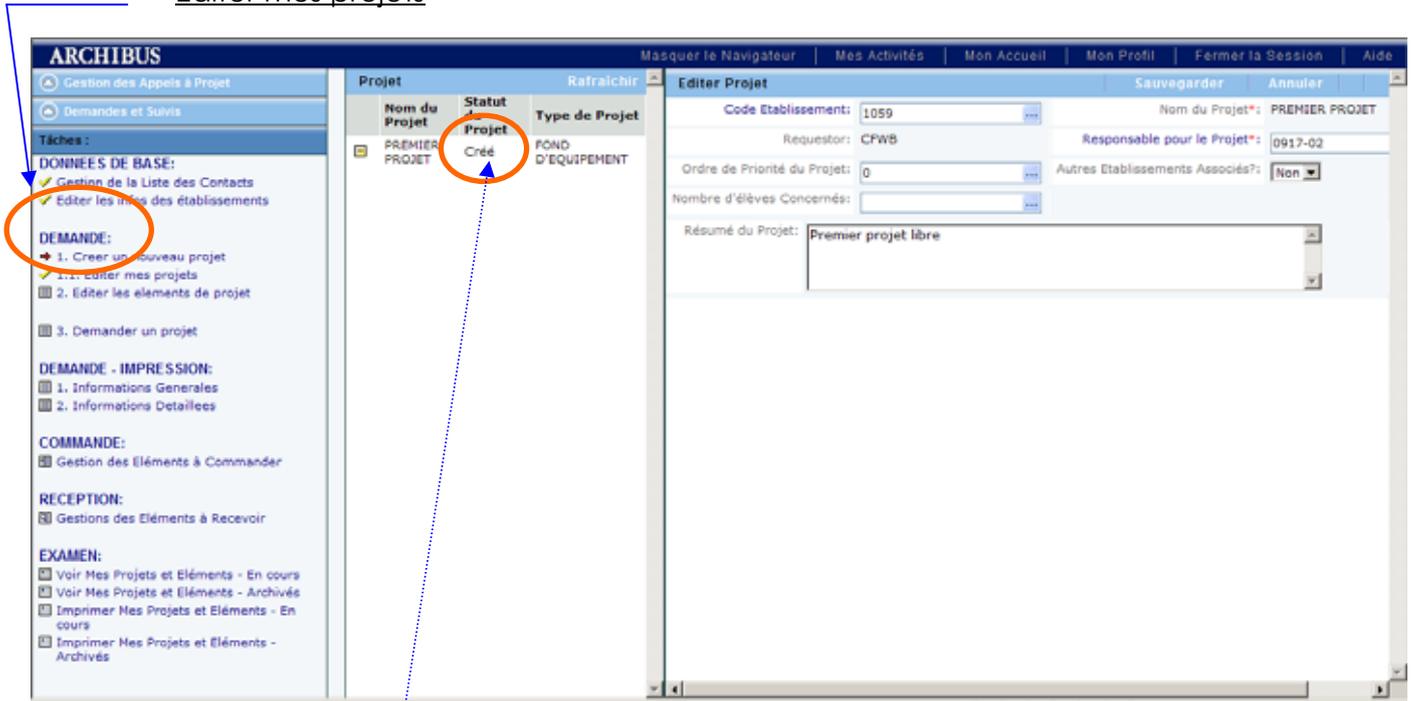
- Nom de projet : libre choix : il s'agit d'un code **sans espace** ! ;
- Type de projet : Fonds d'équipement matériel ;
- Code établissement : numéro FASE ;
- Responsable du projet : à choisir parmi les contacts introduits ;
- Résumé du projet : texte libre.

Ne pas oublier de SAUVEGARDER

Dans un second temps, après avoir sauvegardé une première fois, il faut entrer quelques informations complémentaires :

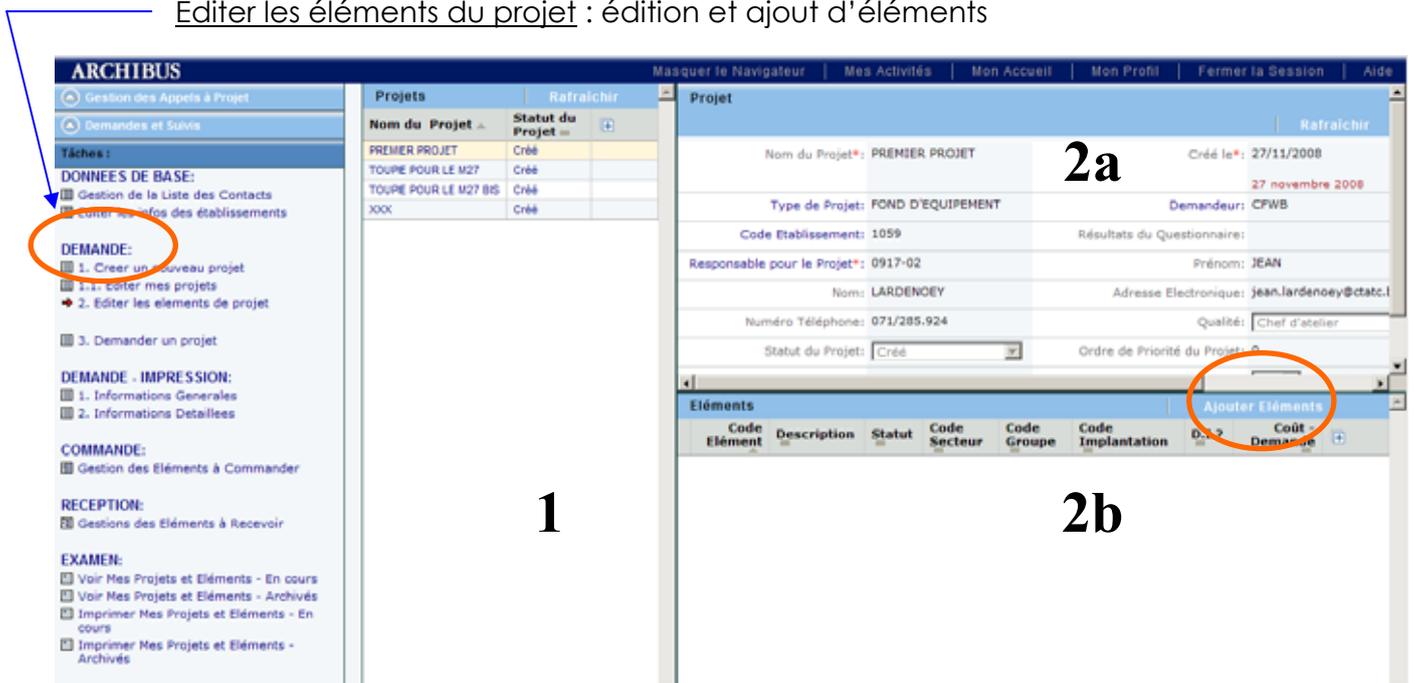
- Ordre de priorité du projet : 0 : peu prioritaire 2 : très prioritaire ;
- Nombre d'élèves concernés : par le projet en général ;
- Autres Etablissements Associés : OUI – NON.

Editer mes projets



Il s'agit d'afficher à l'écran les informations générales concernant les projets introduits en cliquant sur [icône](#).

Editer les éléments du projet : édition et ajout d'éléments



La première colonne (1) liste les projets en cours d'introduction

La fenêtre (2a) résume les informations concernant le projet en cours

La fenêtre (2b) concerne l'introduction des éléments (outils) demandés.

Après avoir sélectionné un projet, cliquez sur l'onglet « Ajouter un élément ». Une nouvelle fenêtre s'ouvre.

- Code élément : introduction automatique correspondant à un numéro d'incrément du logiciel ;
- Code implantation : à choisir parmi les implantations encodées ;
- Code équipement à remplacer : s'il s'agit de remplacer une machine défectueuse ou obsolète, il y a lieu d'introduire ici son numéro d'équipement (à consulter au préalable au cadastre) ;
- Code secteur : 01-02-03-04-05-06-07-08-09 à sélectionner dans la liste ;
- Code groupe : à sélectionner dans la liste ;
- Code option/année : à sélectionner dans la liste.

Il est possible de filtrer  le secteur, le groupe, ... afin de retrouver facilement l'option liée à votre demande.

Code Secteur	Code Groupe	Code Option	Nom Option
01	10	1001	OUVRIER/OUVRIÈRE EN IMPLANTATION ET ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS
01	10	1003	PALEFRENIER / PALEFRENÈRE
01	10	1005	OUVRIER/OUVRIÈRE EN PÉPINIÈRES
01	10	1007	OUVRIER JARDINIER/ OUVRIÈRE JARDINIÈRE
01	10	1009	OUVRIER/OUVRIÈRE EN EXPLOITATION HORTICOLE
01	10	1010	OUVRIER/OUVRIÈRE EN CULTURES MARAÎCHÈRES SOUS ABRI ET DE PLEIN CHAMP
01	10	1011	MARÉCHAL-FERRANT / MARÉCHALE-FERRANTE
01	10	1012	OUVRIER/OUVRIÈRE EN CULTURES FLORALES ET ORNEMENTALES
01	10	1013	OUVRIER/OUVRIÈRE EN FRUITCULTURE
01	10	1015	OUVRIER FORESTIER / OUVRIÈRE FORESTIÈRE
01	10	1017	ELEVEUR/ELEVEUSE
01	10	1018	GROOM-LAD
01	10	1019	POLYCULTEUR/POLYCULTRICE
01	11	1101	AGRICULTURE ET MAINTENANCE DU MATERIEL
01	11	1104	AGRICULTURE
01	11	1106	AGRONOMIE
01	11	1108	OUVRIER(E) QUALIFIÉ(E) EN AGRICULTURE
01	11	1109	TECHNICIEN(NE) EN AGRICULTURE
01	11	1111	TECHNICIEN(NE) EN AGROEQUIPEMENT
01	11	1113	COMPLÈMENT EN DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS ET TRANSFORMATION DE PRODUITS
01	11	1114	COMPLÈMENT EN PRODUCTIONS AGRICOLES
01	11	1115	COMPLÈMENT EN MÉCANIQUE AGRICOLE ET/OU HORTICOLE
01	12	1202	HORTICULTURE ET MAINTENANCE DU MATERIEL
01	12	1203	HORTICULTURE
01	12	1207	FLEURISTE

- Code Type de matériel : 01-02-03-04 à sélectionner dans la liste
- Code famille : à sélectionner dans la liste
- Code identification : à sélectionner dans la liste
- Caractère indispensable : Indispensable – N/A – Non indispensable
- Formations Carrière : NON – N/A – OUI
- Quantités : libre mais minimum 1
- Coût demandé : montant de l'outil HTVA
- Mise à disposition : Immédiate – N/A – Après travaux
- Priorité au sein du projet : 0 : peu prioritaire – 3 : très prioritaire

Chaque projet peut compter plusieurs éléments.

Ne pas oublier de SAUVEGARDER

Tant que le projet n'a pas été DEMANDE, il est possible d'y apporter des changements ou compléments d'information.

Demander un projet

Il s'agit du stade de validation définitive.

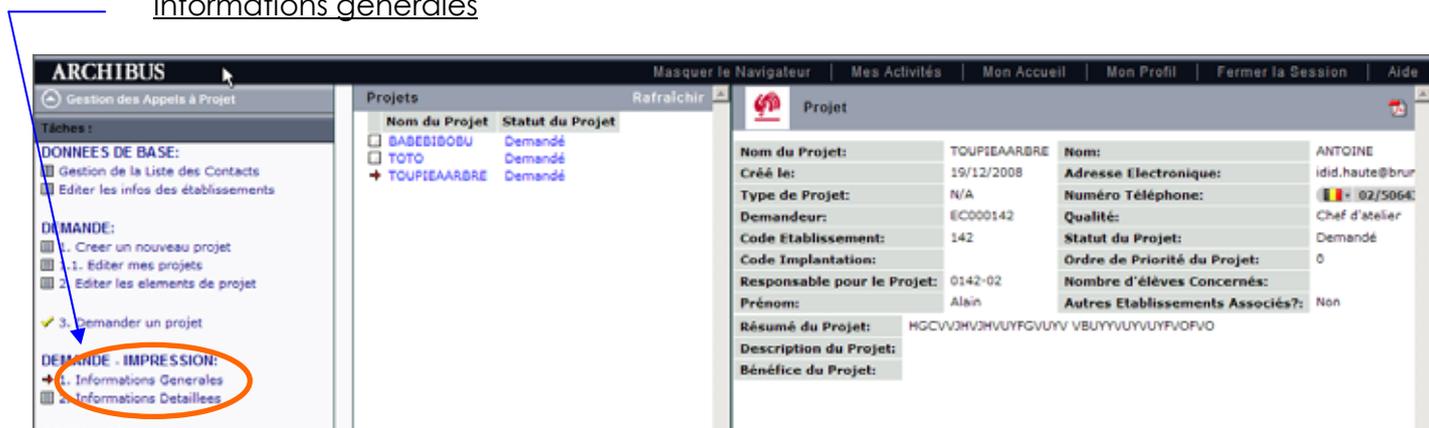
C'est l'occasion de relire le récapitulatif des projets en cliquant sur l'onglet à cet effet. Chaque projet doit faire l'objet d'une DEMANDE sans quoi il est en cours d'élaboration « Créé ».

Dès l'instant où il est demandé en cliquant sur l'onglet « Demander », il n'est plus accessible de votre poste et il acquiert le statut « DEMANDE ».

The screenshot displays the ARCHIBUS interface. On the left, a navigation menu includes sections like 'Gestion des Appels à Projet', 'Demandes et Suivis', 'DONNEES DE BASE', 'DEMANDE', 'COMMANDE', 'RECEPTION', and 'EXAMEN'. The 'DEMANDE' section is highlighted with an orange circle. The main area shows a table of projects with columns for 'Nom du Projet' and 'Statut du Projet'. The 'Statut du Projet' column contains the word 'Créé' for several entries, which are also circled in orange. To the right, a detailed form for a project is visible, with a 'Demander' button circled in orange. The form includes fields for 'Nom du Projet', 'Créé le', 'Type de Projet', 'Demandeur', 'Code Etablissement', 'Responsable pour le Projet', 'Prénom', 'Nom', 'Adresse Electronique', 'Numéro Téléphone', 'Qualité', 'Statut du Projet', 'Ordre de Priorité du Projet', 'Nombre d'élèves Concernés', 'Autres Etablissements Associés', and 'Coût - Demandé'.

b. Demande – impression

Informations générales



En cliquant sur l'[icône PDF](#) en haut à droite, il est possible d'imprimer ce document afin d'y apposer les signatures du Pouvoir organisateur et du Chef d'établissement.

Vous obtiendrez ...

[URL Link to ARCHIBUS Inc Home Page](#)

Informations Générales du Projet

Nom de Projet: TOURCNC

Nom du Projet	: TOURCNC
Créé le	: 06/01/2009
Type de Projet	: FOND D'EQUIPEMENT
Demandeur	: EC000142
Code Etablissement	: 142
Code Implantation	:
Responsable pour le Projet	: 0142-02
Prénom	: Alain
Nom	: ANTOINE
Adresse Electronique	: idid.haute@brunette.brucity.be
Numéro Téléphone	: 02/5064310
Qualité	: Chef d'atelier
Résumé du Projet	: Acquisition d'un tour à commandes numériques completéquipé de 10 postes de commande, d'un projecteur multimédia
Description du Projet	
Statut du Projet	
Bénéfice du Projet	
Ordre de Priorité du Projet	:
Nombre d'élèves Concernés	: Demandé
Autres Etablissements Associés?	:
	: 0
	: 178
	: Non

Signature du Pouvoir Organisateur:

Signature du chef d'établissement:

Informations détaillées

Projets		Éléments					
Nom du Projet	Statut du Projet						
<input checked="" type="checkbox"/> AOS081119	Demandé	Nom du Projet:	PREMIER PROJET	Code Type matériel:	04	Code Famille:	035
<input type="checkbox"/> ESSAI	Demandé	Code Élément:	374	D.I.?:	Oui	Code Identification:	16
<input type="checkbox"/> HOTELERIE	Demandé	Code Implantation:	1018	Code Equipement à Remplacer:		Marque de l'Équipement:	
<input type="checkbox"/> INDUSTRIE	Demandé	Code Etablissement:	1059	Code Secteur:	04	Numéro de Série:	
<input type="checkbox"/> ORDINATEUR	Demandé	Statut:	Demandé	Code Groupe:	43	Quantités:	3,00
<input checked="" type="checkbox"/> PREMIER PROJET	Demandé	Coût - Demandé:	27000,00	Code Option/ Année:	4311		
<input type="checkbox"/> PROJET 1	Demandé	Description: Il s'agit d'une description complète mais brève de l'élément en question.					
<input type="checkbox"/> SCIENCES	Demandé						
<input type="checkbox"/> TOUPIE POUR LE M27	Demandé						

Permet d'afficher et d'imprimer l'ensemble des éléments concernant chaque projet demandé.



[URL Link to ARCHIBUS Inc Home Page](#)

Informations Détaillées des éléments

Nom de Projet: TOURCNC

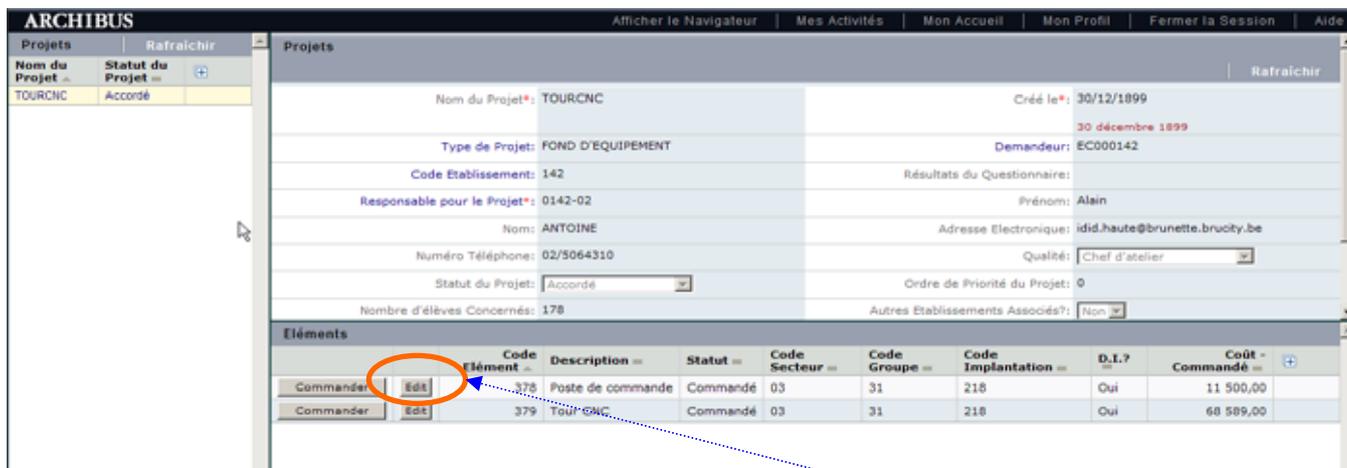
Nom du Projet	TOURCNC
Code Elément	378
Code Implantation	218
Code Etablissement	142
Statut	Demandé
Coût - Demandé	12000,00
Code Type matériel	04
D.I.?	Oui
Code Equipement à Remplacer	
Code Secteur	03
Code Groupe	31
Code Option/ Année	3118
Code Famille	015
Code Identification	01
Marque de l'Equipement	
Numéro de Série	
Quantités	10,00
Description	Poste de commande

Nom du Projet	TOURCNC
Code Elément	379
Code Implantation	218
Code Etablissement	142
Statut	Demandé
Coût - Demandé	69230,00
Code Type matériel	04
D.I.?	Oui
Code Equipement à Remplacer	
Code Secteur	03
Code Groupe	31
Code Option/ Année	3118
Code Famille	015
Code Identification	01
Marque de l'Equipement	

Voici donc la fin de la première étape d'introduction d'un projet ...

c. **Commande** (gestion des éléments à commander)

A ce stade de l'encodage, rien n'est visible à l'écran. Les projets seront à nouveau visibles dès l'instant où ils auront été acceptés par le service de la CFWB.

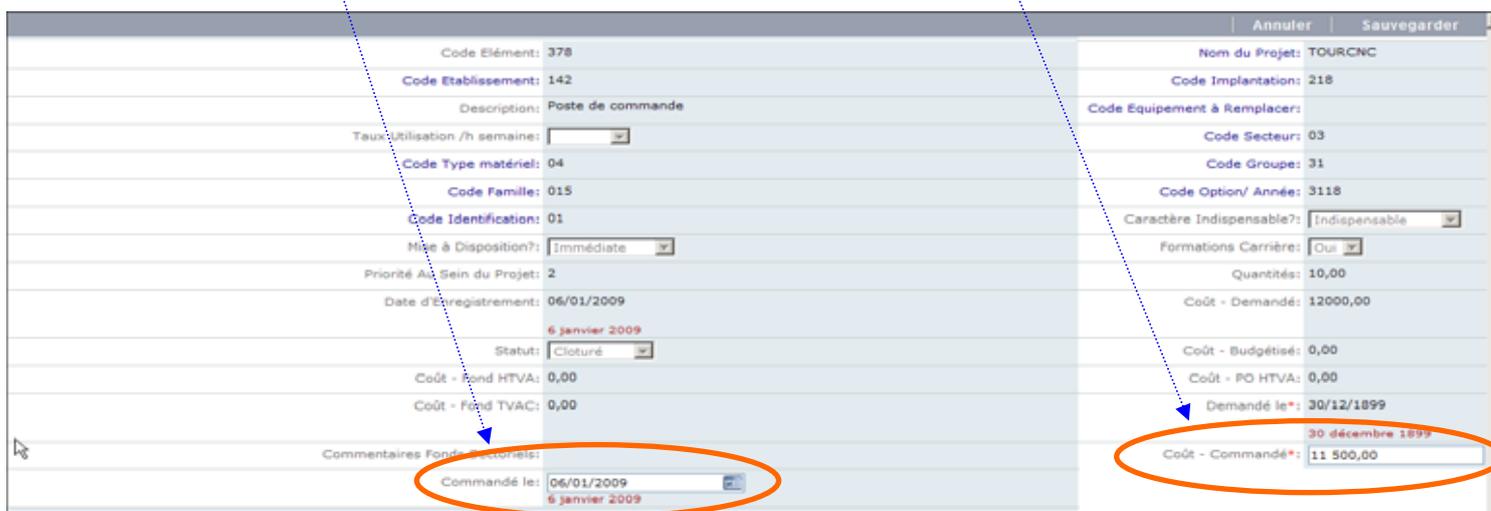


Dès le moment où le projet est en commande, il y a lieu de valider. Avant de valider définitivement, il faut introduire quelques informations en éditant l'élément « **EDIT** ».

Ces informations sont :

la date de commande

le coût commandé



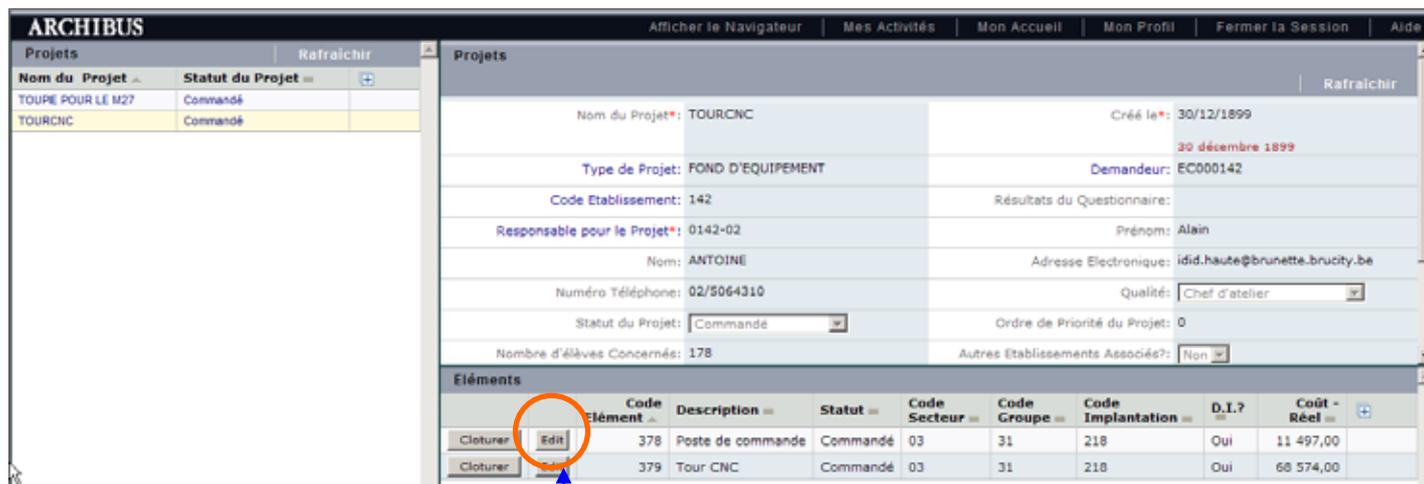
Maintenant que toutes les informations sont complétées, il reste à valider la commande vis-à-vis de la CFWB (Fonction « **COMMANDER** »).



Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant : appel à projet 2009-2010

d. **Réception** (Gestion des éléments à recevoir)

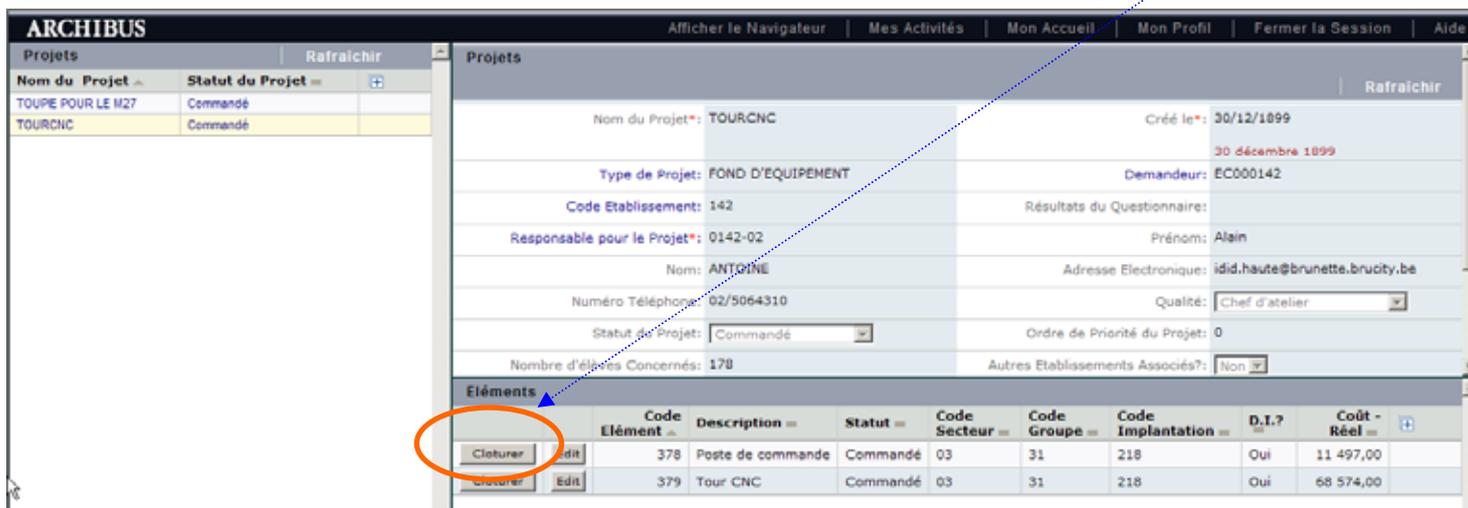
La commande est passée et il reste l'étape de la réception des équipements.



Lors de la réception finale des équipements, de nouvelles informations doivent être introduites en éditant l'élément « **EDIT** » :

- marque de l'équipement
- date de réception
- coût réel final
- numéro de série

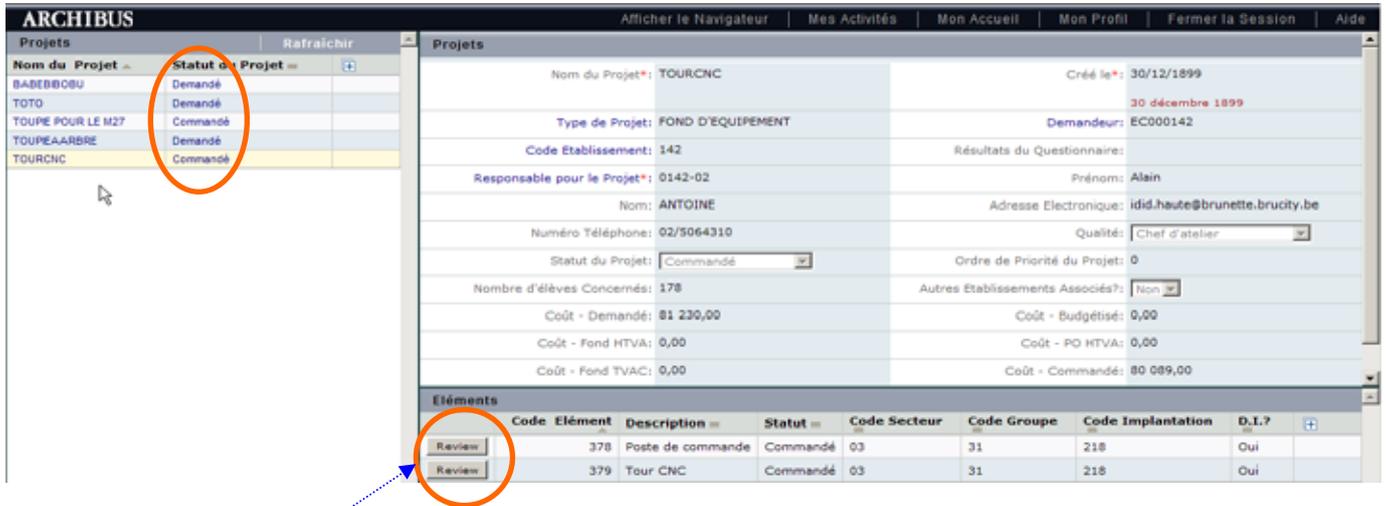
Maintenant que toutes les informations sont complétées, il reste à valider « **CLOTURER** » la réception vis-à-vis de la CFWB.



Dès cet instant, votre nouveau matériel est cadastré dans la base de données Archibus.

e. Examen

- Voire mes projets et éléments « En cours » ou « Archivés ». A ce stade, il est possible de voir l'état d'avancement « Créé », « Demandé », « Commandé » ou archivés

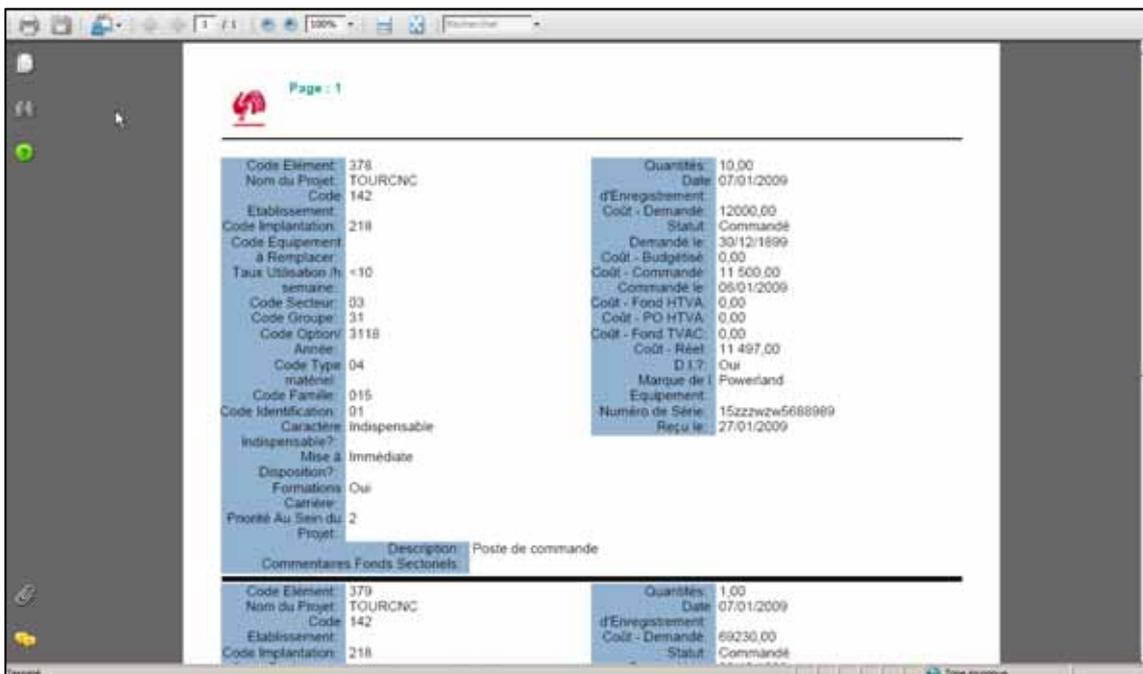


Vous pouvez afficher les informations détaillées de chaque élément en cliquant sur l'icône « Review ».

- Imprimer mes projets et éléments « En cours » ou « Archivés ». Dans cette rubrique, vous pouvez imprimer les informations concernant chaque projet au format PDF.



Vous obtiendrez



Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant : appel à projet 2009-2010